



PRÉFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Préfecture

Direction des Ressources humaines
Mission « Parcours Professionnels »

Arrêté du 14 NOV. 2018

portant ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au grade
d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-
Côte-d'Azur au titre de l'année 2018

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de
recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 instituant une nouvelle voie d'accès dans les
corps et cadres d'emplois de la catégorie C par un contrat de droit public donnant vocation à
être titularisé et nommé PACTE (parcours d'accès aux Carrières de la fonction publique
territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'Etat) ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires
communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil
des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord
sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la
fonction publique française ;

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016
relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de
l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres
des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires
relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction
publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie d'accès du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mai 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Serge GOUTEYRON, Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, Secrétaire Général par intérim de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, chef lieu de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

ARRÊTE

Article 1 : Un recrutement d'adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de l'État (PACTE) est ouvert au titre de l'année 2018.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est de **2 postes** : 1 poste en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et 1 poste en préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 14 décembre 2018** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2018
Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence
Serge GOUTEYRON